

PREPARATION AU BTS ET AUX METIERS SPORTIFS DE LA MONTAGNE FORMATION SUPÉRIEURE : BAC+2

FORMATION INITIALE

Ministère de tutelle : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le technicien supérieur agricole en gestion et protection de la nature peut travailler dans l'animation nature ou dans la gestion des espaces naturels. Sur le terrain, les deux métiers sont rarement séparés. Ce professionnel polyvalent cumule ainsi un grand nombre de tâches et de rôles.

Il sensibilise le public à la nature et à l'environnement, en accompagnant par exemple des classes découverte. Sa culture naturaliste, sa connaissance des outils de communication lui permettent de gérer et de promouvoir des activités nature. Il peut aussi inventorier le patrimoine naturel et proposer des solutions d'aménagement et de gestion des espaces. Pour cela, il s'appuie sur ses connaissances naturalistes, en écologie et en paysage. Ses employeurs sont le plus souvent des associations en lien avec l'animation nature ou la gestion, les organismes de vacances et de loisirs, les administrations territoriales, les parcs naturels, les services extérieurs des ministères ou les organismes de développement (source : www.onisep.fr). Les connaissances acquises peuvent aussi servir dans de nombreux métiers touchant l'environnement.

QUE FAIRE APRÈS LE BTS ?

- Insertion professionnelle (voir sur : metiers-biodiversite.fr)
- Poursuite d'études en certificat de spécialisation (CS) ou préparer une autre spécialité de BTSA. Il existe également de nombreuses licences professionnelles dans les domaines tels que l'écotourisme, l'accompagnement de projets en milieu rural, le développement durable ou la protection des milieux naturels. Les meilleurs étudiants peuvent aussi intégrer une école d'ingénieurs après une classe préparatoire ou une école supérieure agricole privée (www.onisep.fr)
- Poursuivre ses formations sportives

CONDITIONS D'ACCÈS ET RECRUTEMENT

Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV (baccalauréat)
Procédure PARCOURSUP démarche d'inscription dématérialisée à partir de janvier et jusqu'à mi-mars.

Sélection :

- Examen du dossier de candidature (bulletins scolaires de terminale, lettre de motivation...)
- Test de ski alpin ou de ski nordique dans une station du massif des Aravis Randonnée en montagne et entretien individuel.
- À noter : les candidats sans objectif professionnel ski peuvent s'orienter exclusivement vers la préparation du diplôme d'Etat d'accompagnateur en moyenne montagne. Dans ce cas, ils sont dispensés de sélection ski.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Alternance :

- Environ 22 semaines/an au CFMM
- Stages en « animation nature » et « gestion des espaces naturels » : aux 1ers et 3èmes trimestres, environ 20 semaines/2 ans (stages recherchés par les étudiants)
- Stages en école de ski, service de sécurité des pistes, bureau des guides et accompagnateurs en montagne en hiver : environ 15 semaines / 2 ans (stages proposés par le CFMM)

CONTENU DE LA FORMATION

PRÉPARATION AU BTS :

Enseignement commun : langue vivante (anglais), techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation, sciences économiques sociales et juridiques, mathématiques et informatique

Enseignement scientifique et technique : écologie (expertise naturaliste, génie écologique), gestion des espaces naturels et concertation territoriale, valorisation des espaces naturels, commande et projet

Nombreux projets tutorés

PRÉPARATION AUX MÉTIERS SPORTIFS :

Chaque étudiant peut se préparer ou continuer ses formations à deux métiers sportifs de la montagne (montagne hivernale et montagne estivale) : moniteur de ski, pisteur secouriste, moniteur d'escalade, guide de haute-montagne, accompagnateur en moyenne montagne :

- 1 journée de pratique sportive par semaine de présence au CFMM (randonnée, escalade et ski selon métier choisi)

ORGANISATION DE L'EXAMEN

PRÉPARATION AU BTS :

- Examen en contrôle continu (CCF) sur 2 ans (50% de la note finale)
- Epreuves terminales en fin de 2ème année (50% de la note finale)

DIPLÔMES SPORTIFS :

Parcours individualisés : présentation individuelle des jeunes aux différents tests sportifs concernés, en fonction de l'âge et du niveau sportif atteint.

LES PLUS DE LA FORMATION AU CFMM

- Conduire ses formations sportives en parallèle de la préparation au BTS
- Les formations facultatives possibles en cours de cursus : formation commune aux Diplômes d'Etat Montagne en partenariat avec l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) pour les élèves ayant les prérequis, formation aux Premiers Secours en Equipe (PSE 1 et 2), préparation au Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA), préparation aux tests de ski alpin pour le monitorat et le pisteur secouriste.

* A noter que ces formations sont payantes

STATUT ET RÉGIME DES ÉLÈVES

Statut : étudiant (les stages en France ou à l'étranger sont régis par une convention de stage)

Régime : ½ pension obligatoire (pas d'internat)